

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 14

Artikel: Usages féodaux concernant les loups, environ l'an 1650
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il est vrai, chose facile que de dissimuler sous des apparences bienveillantes une haine implacable et une soif immodérée de vengeance; cependant Isabeau, non moins fausse que vicieuse, pouvait se croire à la hauteur de cette entreprise.

Odette, prévenue par un page, se rendit, dans la soirée, auprès de la reine qui la reçut de l'air le plus affable et le sourire sur les lèvres.

— Odette, lui dit-elle de cette voix de sirène qu'elle savait si bien prendre dans l'occasion, je crois que nous sommes toutes deux sous l'empire de préventions injustes; une explication franche peut les dissiper, voilà pourquoi j'ai désiré cet entretien.

— J'ignore de quelles préventions vous voulez parler, madame; je vous assure que de mon côté...

— C'est de la franchise que je te demande, interrompit Isabeau; tu peux en avoir sans craindre de m'offenser. Me serait-il arrivé de froisser tes sentiments, de blesser ta fierté?... C'eût été bien involontairement, je t'assure, et je m'estimerai heureuse de te faire oublier des chagrins que j'aurais causés.

— Je n'ai point de chagrins à oublier, madame; je me souviendrai toujours au contraire avec reconnaissance que je dois à votre choix la place de confiance que j'occupe dans ce palais.

— Et dans laquelle tu réponds au delà de toute espérance à ce que j'attendais de toi. J'ai donc tout lieu de te vouloir du bien, Odette. Tu serais dans une erreur qui m'affligerait beaucoup, si tu voyais en moi une ennemie, ou même une indifférente. On ne souhaite point, n'est-ce pas, le bonheur des personnes que l'on hait; eh bien, ton bonheur me tient si fort au cœur que je suis disposée à t'accorder tout ce qu'il te plaira me demander.

— L'assurance de votre affection m'est d'un trop grand prix, madame, pour qu'il me reste rien à désirer.

— J'avais pressenti ce noble désintéressement. Aussi ai-je cherché moi-même quel témoignage je pourrais te donner de ma satisfaction. Odette, tu es jeune, tu es belle, tu peux, sans trop d'ambition, songer à de brillants partis...

— Moi, madame!

— Que dirais-tu si je te proposais un riche baron pour époux?

— Et le roi, madame, s'écria Odette, est-ce que je puis le quitter?

— Le roi, grâce à Dieu et à tes soins, est en bonne voie de guérison. Je suis d'ailleurs décidée à continuer moi-même, s'il le faut, la tâche que tu as si bien commencée. Enfin il y aurait par trop de cruauté à te tenir, toi dont ce n'est point le devoir, enchaînée durant tes plus belles années, comme une esclave, au chevet d'un malade...

— Oh! madame, fit Odette avec un ton de reproche plein de douceur, est-il jamais sorti de ma bouche une parole de regret, une plainte?...

Isabeau sentait dans chaque réponse d'Odette, une résistance qu'elle n'avait point prévue et qui commençait à l'impatienter.

— Eh! mon Dieu, qui songe à t'accuser? Je te fais une proposition sérieuse et c'est aussi une réponse sérieuse que j'attends de toi.

La voix d'Isabeau, devenue moins caressante, n'était déjà plus celle d'une amie; on eût reconnu plutôt à son accent la maîtresse qui entend qu'on lui obéisse.

— Le parti que j'ai en vue pour toi, continua la reine, surpasse tout ce que tu pourrais imaginer de plus beau dans tes rêves. Les plus grandes dames de ma suite porteront envie à l'épouse du puissant baron de Kennett.

— Un Anglais, fit Odette avec stupeur.

— Le favori du roi Henri V... Peut-être même cette union contribuerait-elle à nous obtenir de ce prince des conditions de paix plus favorables.

— Je n'ai point, madame, la vanité de croire à mon influence sur l'issue de si graves négociations.

— Il suffit que j'y croie: trêve de modestie.

— J'ajouterai humblement que si je me décide à prendre un époux, mon désir est qu'il ne soit point un étranger, ni surtout un ennemi de la France.

— Est-ce une leçon que tu prétends me donner? dit la reine d'un ton hautain.

— Non, madame, répondit Odette avec simplicité; je vous explique seulement les motifs de mon refus.

Isabeau se leva brusquement;

— Ton refus! Ne dirait-on pas en vérité que nous traitons de puissance à puissance!

Odette, surprise de ce changement subit dans le ton et dans les manières de la reine, craignit de n'avoir pas été assez mesurée dans ses paroles. (A suivre.)

Usages féodaux concernant les loups, environ l'an 1650.

Se présente le Sr Chastelain d'Eschandens acteur à l'encontre d'honoré Jean François Duserens comme gouverneur (syndic) de Bussigny rée (accusé) d'heurement cité par lettres. Proposant le dit Sr Chastelain comme dernièrement les communiens du dict Bussigny auroient pris et tué un loup rière la juridiction d'Eschandens, la peau du quel ils étoient tenus présenter au nobles et tres honorés seigneurs du dict Eschandens comme la loy 3^e du fol. 273 du Coustumier les oblige, ce que n'ayant fait ils ont par ce moyen non seulement contrevenu à la dicte loy, mais qui plus est enfreint les droits de juridiction des dicts Seigneurs, que leur redonde a perte et dommage, quest la cause que le dict Sr Chastelain na pu de moins selon le devoir de sa charge que de faire ici convenir le dict gouverneur rée auquel il demande tant pour la dite infraction que pour les pertes et dommages des dicts Seigneurs la somme de trente florins avecq despendis, ce que voulant nier lon offre le veriffier par l'une des voyes du droict. (Archives de Bussigny.)

Pourquoi et Parce que.

Pourquoi la toiture du bâtiment de la Grenette n'a-t-elle rien coûté?

Parce qu'elle a été construite par-dessus le marché.

Pourquoi les compagnies des chemins de fer d'Echallens, de la Suisse Occidentale et de Lausanne-Ouchy n'ont-elles qu'une voie?

Parce que Lausanne-Echallens fait L E, la Suisse Occidentale S O, et Lausanne-Ouchy L O; ce qui veut dire tout simplement Le solo.

L'Opéra. — Dès le début, la troupe lyrique de M. Barthélemy s'est acquise des sympathies. Deux représentations fort bien réussies, celle de la *Juive* et de la *Favorite*, lui assurent incontestablement de brillants succès au milieu de nous. On peut dire sans hésitation que la troupe de M. Barthélemy est certainement la meilleure troupe d'opéra que nous ayons eue sur notre scène. Elle donnera demain *La Juive* dont la musique est si belle et les situations si éminemment dramatiques. Le nombreux public, qui n'a pu l'entendre mardi dernier, s'empressera sans doute d'y assister.

L. MONNET.